

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Collège des Bourgmestre et des**  
**Echevins**  
Place Maurice Van Meenen, 39

**B – 1060 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 18619/2008-099  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.254/s.441  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Bosnie, 102 (arch. P. De Gieter).  
Cimentage de la façade avant.

En réponse à votre lettre du 1er septembre 2008, en référence, reçue le 3 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 17 septembre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

La demande porte sur un immeuble, construit en 1928 par l'architecte Pieter De Gieter, qui se situe sur une parcelle traversante qui communique avec le n° 29, rue Combaz.

Le projet prévoit le cimentage de la façade avant en briques rouges, en raison de leur mauvais état de conservation et parce que "le nettoyage les décaperait en profondeur".

La CRMS qui s'est rendue sur place pour évaluer l'état des briques, a estimé qu'elles étaient dans un état de conservation satisfaisant. La façade présente également certains décors (filets de briques vernissées, corbeille florale, etc.) qui méritent de rester apparents.

Par ailleurs, l'immeuble se situe dans un quartier où la plupart des immeubles de ce type présentent des façades en briques.

***Par conséquent, la CRMS décourage fortement le cimentage de la façade qui aura pour effet d'en modifier et en appauvrir l'aspect. Elle signale à l'auteur de projet qu'il existe des méthodes de nettoyage qui sont douces et qui pourraient convenir dans le cas présent (par exemple : nettoyage à la vapeur d'eau saturée). La méthode du sablage sera, par contre, proscrite en raison de son caractère abrasif.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.